

‡ DENIER-TOVRNOIS-1620. Croisette.

Dans le champ, deux fleurs de lis et un M. Pour brisure un bâton en abîme.

(*Argent. Essai de denier. V. Planche VII, n° 2.*)

La même pièce en cuivre, 1624.

(*Denier. — Cabinet du roi.*)

57. MARIE-SOVVER-DE-DOBES. Croisette.

Tête de Marie à gauche.

‡ DOVBLE-TOVRNOIS-1621. Croisette.

Armes de Bourbon.

(*Cuivre. Double denier tournois.*)

La même pièce, 1621-1624-1627.

(*Cabinet du roi. V. Planche VII, n° 3.*)

58. MARIA-P-DOMBAR-D-MONTISP-B. Croisette.

Ecu aux armes de Bourbon. Point monétaire dans l'écu.

Couronne fleurdelisée. Dans le champ, deux M couronnés.

‡ DNS-ADIVTOR-ET-REDEM-MEVS-1625. Croisette.

Croix fleuronée.

(*Argent. Quart-d'écu. — Collection de M. Rousseau, à Paris. V. Planche VII, n° 4.*)

L'exposition de la monnaie de Marie avait été considérable en France; aussi la cour des monnaies, sans cesse occupée à combattre l'invasion des espèces étrangères, et à rendre des décisions pour les proscrire, n'oubliait jamais d'y mentionner celles de Dombes. Il y eut même un arrêt de 1624 qui leur était spécial, et ordonnait des informations contre ceux qui voïturoient et expo-  
*soient par rouleaux les doubles de cuivre, fabriqués sous le nom et aux armes de la damoiselle de Montpensier.*

Les dispositions hostiles de Messieurs de la

cour des monnaies se manifestaient du reste en toutes occasions: la souveraine de Dombes ayant chargé, en 1625, un nommé Briot, tailleur de l'hôtel de Paris, de lui fabriquer des *fers* et coins pour sa monnaie de Trévoux; celui-ci présenta requête à la cour, afin d'être autorisé à exécuter la commande de la princesse; il fut *débouté*, et sur les conclusions du procureur-général, défenses furent faites à lui et à tous autres graveurs de France, *de faire aucuns poinçons des monnoies étrangères.*

Mais ces rigueurs demeuraient sans effet. Louis XIII, usant envers la monnaie de Dombes des mêmes ménagements que les rois ses prédécesseurs, avait soin de donner de continuel édit pour l'excepter des prohibitions.

V.

MAISON D'ORLÉANS.

GASTON ET MARIE. 1626-1627.

Le duc d'Orléans, fiancé à Marie dès sa naissance, était mort en 1611; on avait alors reporté sur Gaston, duc d'Anjou, son frère, troisième fils de Henri IV, le projet d'alliance arrêté en 1608 avec le feu duc de Montpensier. Mais lorsque le moment fut venu de l'accomplir, on éprouva des difficultés.

Le cardinal de Richelieu voulait ce mariage;

les amis du duc d'Anjou, au contraire, le duc de Chalais en tête, voyant en ce prince l'héritier présomptif de la couronne tant que le roi n'aurait pas d'enfants, rêvaient pour lui de plus hautes destinées et s'efforçaient de l'en détourner. Gaston, dont le caractère mobile se montrait déjà, y fut d'abord très-opposé, puis tout-à-coup se trouvant à Nantes, *il s'y résolut*, dit le duc de Rohan dans ses mémoires, *et d'une extrémité se jetant dans l'autre, il épousa promptement et à petit bruit la princesse de Montpensier, qu'on avoit fait venir de Paris avec grosse escorte* (6 août 1626).

Gaston reçut à cette occasion son apanage, composé du comté de Blois, du duché de Chartres et de celui d'Orléans, d'où il quitta le nom de duc d'Anjou, pour prendre celui de duc d'Orléans.

La monnaie de Trévoux fut aussitôt frappée aux noms et aux armes réunis des deux époux.

59. GASTON-ET-MARIE-SOVV-DE-DOBES, rose.

Ecu parti d'Orléans et de Bourbon. Couronne fleurdelisée.

‡ DNS-ADIVTOR-ET-REDEM-NOSTER. 1627. Rose.

Croix ouvragée, florencée.

(Or. Ecu. — Cabinet du roi. V. Planche VII, n° 5).

60. GASTON-ET-MARIE-SOVV-DE-DOBES. Rose. B. Croisette.

Têtes affrontées de Gaston et Marie. Fleur entre deux. Leur monogramme en dessous.

‡ DNS-ADIVTOR-ET-REDEM-NOSTER. Rose, 1627. Croisette.

Monogramme de Gaston et Marie au centre d'une croix florencée.

(Argent. Demi-franc. — Cabinet du roi. V. Planche VII, n° 6.)

61. GA... NETMARIE - SOVV - DE - DOBES. Rose. Croisette.

Ecu parti d'Orléans et de Bourbon. Couronne fleurdelisée. Dans le champ, deux monogrammes couronnés de Gaston et Marie.

‡... S-ADI... TOR-ET-REDEM-NOST....

Croix cantonnée de couronnes, poinçonnée d'une fleur de lis.

(Billon. Douzain. — Cabinet du roi. V. Planche VIII, n° 1.)

La fleur de lis, dont le revers est poinçonné, a été marquée après coup dans un hôtel français. Il arrivait de temps à autre, en France, qu'on décriait certaines espèces altérées, mais dans le nombre se trouvaient des pièces fabriquées à bon titre, dont le cours était maintenu, et qu'on distinguait des autres en les poinçonnant d'une fleur de lis. Les douzains de Dombes, qui avaient cours de le royaume, étaient souvent mêlés aux pièces françaises et reçus sur le même pied dans les caisses de l'état, de là vient le poinçonnage remarqué sur celui-ci.

Double tournois de Marie. 1627.

(Cabinet du roi.)

Liard de Marie. 1627.

(Cabinet du roi.)

Lors des mutations, on continuait à se servir souvent des anciens coins par économie ou en

attendant que ceux du prince nouveau fussent gravés. C'est ainsi qu'on a rapporté plus haut une pièce de 1609, à l'effigie de Henri, mort en 1608, et qu'on voit ici un liard et un double de 1627 au nom de Marie seule, bien que depuis 1626 elle fût duchesse d'Orléans. On rencontrera plusieurs pièces encore frappées dans des conditions analogues.

**GASTON, PRINCE USUFRUITIER, 1627-1650.**

L'union de Gaston et de Marie ne dura que peu de mois. Le 29 mai 1627, Marie mourut en donnant le jour à une fille qui fut la grande Mademoiselle. Le roi confia au duc d'Orléans, son père, la garde et la tutelle de cette enfant, et en même temps lui laissa l'administration de ses biens, dont il avait l'usufruit pendant sa minorité.

En qualité de prince usufruitier, Gaston gouverna directement la souveraineté de Dombes, où il créa et supprima des offices, rendit des édits et continua la monnaie.

Double tournois de Marie. 1628.  
(Cabinet du roi.)  
Demi-franc de Gaston et Marie. 1628.  
(Cabinet du roi.)

62. GAS...E...M-SOVV-D-DOMB...  
Monogramme de Gaston et Marie entre trois fleurs de lis.  
Couronné.

\* DNS-ADIVTOR-NOSTER, 1628. Croisette.  
Type du liard.  
(Billon. Liard. — Cabinet du roi. V. Planche VIII, n° 2.)

63. GASTON-ET-MARIE-SOVV-DE DOMBES. Rose.  
Têtes affrontées de Gaston et Marie, au-dessous leur monogramme.

\* DNS-ADIVTOR-ET REDEM-NOSTER-1629. Rose formée par six points.

Ecu parti d'Orléans et de Bourbon, couronne fleurdelisée. Dans le champ, deux monogrammes couronnés de Gaston et Marie.

(Argent. Teston. — Cabinet du roi. V. Planche VIII, n° 3.)

En cette année 1629, les coins aux effigies, aux chiffres et aux armes de Gaston et Marie furent abandonnés, on ne monnoya plus qu'à l'effigie et aux armes de Gaston seul.

64. GAST-VSVF DE-LA SOV-DE-DOMBES. Croisette.  
(Gaston, usufruitier de la souveraineté de Dombes.)  
Tête de Gaston à droite avec la fraise.

\* DOUBLE-TOURNOIS-1629. Croisette.  
Armes d'Orléans.

(Cuivre. Double denier tournois. — Cabinet du roi. V. Planche VIII, n° 4.)

65. GASTON-VSVF-DE-LA-SOV-DOMB. Croisette.  
Tête de Gaston à droite avec la fraise.

\* Même légende, même type, 1630.  
(Notre collection.)

66. GASTON-VSVF PRINC-SOVV-DOMB. Cœur. Croisette.

Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée. Dans le champ, le chiffre V-III séparé par l'écu.

- ‡ DNS-ADIVTOR-ET-REDEM MEVS-1630. Croisette.  
Croix fleuronée.  
(*Argent. Huitième d'écu. — Cabinet du roi. V. Planche VIII, n° 5.*)
67. GASTON-VSVF-DE-LA-SOV-DOM. Croisette.  
Tête de Gaston à droite avec la fraise.  
‡ DOUBLE-TOVRNOIS-1634. R.  
Armes d'Orléans.  
(*Cuivre, double tournois. — Notre collection.*)
68. GASTON-VSVF DE LA-SOV-DO. Croisette.  
Tête de Gaston à droite.  
‡ DOUBLE-TOVRNOIS-1635. B. Croisette.  
Armes d'Orléans. Point entre les fleurs de lis.  
(*Cuivre. Double denier tournois. — Notre collection.*)  
La même pièce, 1636.  
(*Cabinet du roi.*)
69. GASTON-VSVF-DE-LA SOV-DOM. Croisette.  
Tête de Gaston à droite. Point sur le cou. Fraise.  
Revers de la pièce précédente.  
(*Cuivre. Double denier tournois. — Notre collection. V. Planche VIII, n° 6.*)  
La même pièce, 1638-1639.  
(*Cabinet du roi.*)
70. GASTO - FR - VN - REG - VSV - FR - PRIN-DOMB-G.  
Croisette entre quatre points. (*Gasto frater unicus regis, usufructuarius princeps Dombarum.*)  
Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée.  
‡ DOMINVS-ADIVTOR-ET-REDEM - ME - 1640. Croisette.  
Croix à palmettes.  
(*Or. Pistole. — Duby. Planche XLVI.*)
71. GAST-FR-VN- REG-VSVF- PRI-DOM - G. Croisette  
entre quatre points.

- Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée.  
Revers de la pièce précédente, 1641.  
(*Or. Pistole. — Cabinet du roi.*)
72. GASTN-FR-VN-REG-VSV-FR-PRIN-DOMB-G. Croisette  
entre quatre points.  
Même type.  
‡ DOMINV-ADIVTOR-ET-REDEM-ME-1641. Croisette.  
Croix ouvragée. Florencée.  
(*Or. Ecu. — Duby. Planche XLVI.*)
73. GASTON-VSV-D-LASOV-DOM G. Croisette.  
Tête de Gaston à droite, avec la moustache à la royale.  
L'épaule drapée à l'antique.  
‡ DOUBLE-TOVRNOIS-1641. Croisette.  
Armes d'Orléans.  
La même pièce, 1643.  
(*Cuivre. Double denier tournois. — Notre collection. V. Planche VIII, n° 7.*)
74. GASTO-FR-VN REG-VSV-FRV-PRIN-DOMB G.  
Tête de Gaston à droite. Type de la pièce précédente.  
‡ DOMINVS ADIVTOR-ET-REDEM-MEVS-1641. Rose.  
Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée. Point  
dans l'écu. Dans le champ, deux G couronnés.  
(*Argent. Teston. — Cabinet du roi. V. Planche VIII, n° 8.*)
- Sur ce teston et le double qui le précède, le type du droit s'est modifié; la draperie antique remplace la fraise et le pourpoint. Cette transformation était la suite d'une transformation analogue de la monnaie royale, sur laquelle Varin venait de substituer complètement le costume romain au vêtement français. Déjà les médailles romaines avaient servi de modèle pour quelques

monnaies de Henri II, Henri IV et Louis XIII, mais vers 1640 l'exception devint règle, et le buste antique fut adopté sur toutes les pièces à l'effigie du roi.

Fidèle au système d'imitation qui, de tout temps, avait soutenu le crédit de la monnaie de Dombes, Gaston s'était hâté de faire graver des coins semblables, et la perfection des espèces qui en sont sorties laisse penser qu'il eut recours au burin de Varin lui-même.

Le teston et le double de 1641, que nous venons de décrire, offrent encore une autre imitation de la monnaie française. La tête de Gaston, imberbe sur toutes les pièces antérieures, y est reproduite, accompagnée de la moustache à la royale, qui lui donne une ressemblance frappante avec l'effigie des monnaies de Louis XIII, émises dans cette même année 1641.

75. GASTON-VSV-D-L-SOV-DOB. Croisette.

G couronné entre trois fleurs de lis.

‡ DOMINVS-ADIVTOR-MEVS-1642. Croisette.

Croix patée.

(Billon. Liard. — Doby. Planche XLVI.)

76. GASTO-FR-VN-REG-VSVF-SVPRI (*supremus*) DOB. Croisette.

Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée.

‡ DNS-ADIT-ET-REDEM-MEVS-1643. Croisette.

Croix échaucrée, cantonnée de fleurs de lis.

(Billon. Douzain. — Cabinet du roi.)

77. GAST-FR-VN-REG-VSV-FR-PR-DOB. Fleur de lis.

Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée. Dans le champ, deux G.

‡ DNS-ADIVT-ET-REDEM-MEVS-1643. Croisette.

Croix échaucrée avec une fleur de lis au centre. Cantonnée de fleurs de lis.

(Billon. Douzain. — Notre collection. V. Planche IX, n° 1.)

78. GAST-PATR-R-VSVFR-PR-DOB. Fleur de lis.  
(*Gasto patruus regis usufructuarius princeps Dombarum*).

Même type.

‡ DNS-ADIVT-ET-REDEM-MEVS-1644. Croisette.

Même type.

(Billon. Douzain. — Doby. Planche XLVI.)

Le changement des mots *frater unicus regis*, en ceux *patruus regis*, avait été occasionné par l'arrivée de Louis XIV au trône (1643).

79. GAS-PATR-R-VSVF-PR-DOM. Croisette.

Tête de Gaston à droite.

‡ DENIER-TOVRNOIS-1644. Croisette.

Armes d'Orléans.

(Cuivre. Denier. — Doby. Planche XLVI.)

80. GAST-PATR-R-VSVFRV-PR-DOB. Croisette

Armes d'Orléans couronnées, entourées d'un greuetis.

‡ DNS-ADIVT-ET-REDEM-MEVS-1645. Croisette.

Croix florencée. Une fleur de lis dans le premier canton.

(Billon. Pièce de six blancs. — Cabinet du roi. V. Planche IX, n° 2.)

La fleur de lis placée dans l'un des cantons de la croix, n'a pas été imprimée après coup sur la pièce ici reproduite, elle était gravée dans le coin; singularité qui indique une distraction du graveur de Trévoux, si elle n'est une preuve nouvelle du soin qu'on prenait d'imiter servilement la monnaie française.

Depuis Henri III, la fabrication des gros de Nesle ou pièces de six blancs avait cessé en France; mais, sous Henri IV, on avait poinçonné plusieurs de ces pièces au nom de Henri II et de Henri III, jugées bonnes à être remises en circulation. Dans le coin de celle de Trévoux, on copia non-seulement le type primitif, mais encore la fleur de lis du poinçon.

81. GAST PATR-R-VS FR PR DOM-A.

Tête imberbe de Gaston à droite.

‡ DENIER-TOVRNOIS-1649. Croisette.

Armes d'Orléans dans un grenetis.

(*Cuivre. Denier. — Notre collection. V. Planche IX, n° 3.*)

La tête imberbe reparait sur ce denier, et il est facile de comprendre dans quel but. Il n'y a pas un changement dans les types de la monnaie de Trévoux, quelqu'insignifiant qu'il paraisse, qui ne renferme un calcul d'imitation. En 1649, ce n'était plus l'effigie de Louis XIII, avec la moustache à la royale, qu'on avait à copier, mais celle de Louis XIV enfant. On reprit la tête imberbe, et bien que Gaston fut alors âgé de quarante-deux ans, cette pièce de 1650, lui donne un aspect plus juvénile que celles frappées de 1636 à 1639.

82. GA-P-R-V F-P-D. A à l'exergue.

Tête de Gaston à droite.

‡ DENIER-TOVRNOIS-1650. Croisette.

Armes d'Orléans dans un grenetis.

(*Cuivre. Denier. — Notre collection. V. Planche IX, n° 4.*)

83. GASTON-V-F-P-D.

Tête de Gaston à droite.

‡ Même légende et même date.

Deux fleurs de lis surmontées du lambel et un A à la place de la troisième, entourés d'un grenetis.

(*Cuivre. Denier. — Notre collection. V. Planche IX, n° 5.*)

Imitation du denier de Louis XIII, dans lequel l'une des trois fleurs de lis de France est remplacée par la lettre monétaire de Paris.

84. GAST-PATR.....

G couronné entre trois fleurs de lis.

‡..... MEVS. 16.....

Type du liard. Croix du Saint-Esprit.

(*Billon. Liard. — Notre collection. V. Planche IX, n° 7.*)

Depuis soixante ans environ que le type du liard de Henri III avait été adopté sur ceux de Dombes, l'hôtel de Trévoux en avait exposé à profusion, aux initiales de François, de Henri et surtout de Marie et de Gaston. En France, au contraire, on en avait cessé la fabrication dès les premières années du règne de Henri IV, et ceux de Dombes en avaient acquis d'autant plus de faveur dans les provinces françaises. Dans la Bresse, le Dauphiné et le Lyonnais on n'en connaissait pas d'autres, malgré les efforts de la cour des monnaies pour entraver leur émission, et un arrêt du parlement de Dijon, de 1631, qui avait enjoint aux habitants de la Bresse de recevoir dans le commerce, au lieu des liards de Dombes, les doubles et deniers de cuivre de France.

Mais il arriva que, vers 1650, Guillaume, prince d'Orange, s'étant mis à en fabriquer à un titre très-inférieur, lesquels se confondaient avec ceux au G de Gaston, on décria les uns et les autres. Les liards de Dombes furent ensuite réduits comme ceux de France à deux deniers tournois; alors on en cessa la fabrication, et comme ils étaient fort recherchés par les étrangers qui les fondaient pour en retirer le fin, ils disparurent presque entièrement de la circulation.

Ces liards n'étaient pas la première monnaie que les princes d'Orange eussent contrefaite. Ne jouissant pas, comme les souverains de Dombes, du privilège d'exposer en France, et ne trouvant pas, dans leur principauté d'Orange, un débouché suffisant, ils faisaient métier d'imiter, souvent à faux titre, les monnaies de leurs voisins. Dès le temps de Charles V, il y avait eu à ce sujet des plaintes de la France. La monnaie de Gaston, belle et bien famée, ne pouvait manquer de subir à son tour leur contrefaçon. Indépendamment des liards au G, il y a de Guillaume plusieurs pièces d'argent au type de l'écu d'Orléans, avec le cornet d'Orange au lieu du lambel, et un denier de Guillaume Henri son fils, avec la légende *PRINCEPS-DO*, que Duby traduit à tort par *princeps de Orisaca*; la monnaie d'Orange adopte constamment l'orthographe *AVRASICENSIS*. Le monosyllabe *DO* est évidemment le commencement du mot *DOMBARVM*, que le contrefacteur n'a pas osé achever.

**ANNE-MARIE-LOUISE. (1) 1650-1693.**

Le 7 décembre 1650, mademoiselle de Montpensier ayant atteint sa vingt-troisième année, Louis XIV l'émancipa sous le conseil de Michel Langlois, avocat au parlement de Paris, et lui délaissa la jouissance de ses biens; ce dont le duc d'Orléans et Mademoiselle donnèrent avis au parlement de Dombes, qui enregistra les lettres de Sa Majesté.

On ne retoucha pas immédiatement les coins de la monnaie, et pendant quelques années encore elle fut frappée au nom et à l'effigie de Gaston.

**85. GASTON-VS-P-DOMBARVM.**

Tête laurée de Gaston à droite.

‡ *DOMINVS ADIVTOR-ET-REDE-MEVS* 1652. Croisette.

Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée.

(Argent. Grand écu blanc. — Notre collection, V. Planche IX, n° 6.)

Imitation de l'écu blanc de France.

Un édit de 1641 avait créé une nouvelle monnaie d'argent de la valeur de soixante sols qu'on appela Louis d'argent, grand écu blanc, et dans la suite écu de six livres. Les divisions de l'écu blanc étaient le demi, pièce de trente sols;

(1) Anne du nom d'Anne d'Autriche, sa marraine; Marie du nom de sa mère; Louise, nom donné par Louis XIII, lors de sa confirmation.

le quart, pièce de quinze sols; le sixième et le douzième, pièces de dix et de cinq sols.

L'adoption de la couronne de laurier, habituellement réservée à la royauté, est un nouvel emprunt fait à la monnaie de Louis XIII et de Louis XIV, si elle n'est une usurpation.

86. GASTONVS-P-DOMBARVM.

Tête laurée de Gaston à droite.

‡ DOMINVS-ADIVTOR-ET-REDEM-MEVS-1652.

Ecu aux armes d'Orléans couronné.

(Argent. Demi-écu blanc (pièce de 30 sols). — Cabinet du roi.)

87. GASTON-VS-P-DOMBARVM. A l'exergue 1652.

Même type.

‡ DOMINVS-ADIVTOR-ET-REDEM-MEVS. Croisette.

Même type.

(Argent. Quart-d'écu blanc (pièce de 15 sols). — Duby Planche XLVII.)

88. GASTON-VS-P-DOMBARVM.

Tête laurée de Gaston à droite. Sous le buste, 1652.

‡ DNS—ADIV—REDE—MEVS— Les mots séparés entrés par les couronnes de la croix mordant sur la légende.

Croix formée de quatre groupes de deux L chacun, cantonnée de quatre fleurs de lis; au centre, la lettre A; chacune quatre extrémités des bras terminée par la couronne ouverte des princes du sang, surmontée de deux lambels d'Orléans, disposés de manière à figurer la couronne fermée du roi.

(Or. Pièce de quarante livres. Duby. Planche XLVII.)

Imitation du quadruple louis d'or de France.

89. GASTON-V-F-P D.

Tête laurée de Gaston à droite.

‡ DENIER-TOVRNOIS-1652.

Deux fleurs de lis surmontées du lambel et un A.

La même pièce, 1654.

(Cuivre, denier. — Notre collection. V. Planche IX, n° 8.)

90. GASTON. V. P. F. D. (transposition du P et de l'F.)

Même type.

‡ Même revers, 1655.

(Cuivre. Denier. — Notre collection.)

91. GASTON-PRINC-VF-DE-DOM.

Tête laurée de Gaston à droite.

‡ Deux G entrelacés sous une couronne fleuronnée.

(Cuivre. Liard. — Cabinet du roi. V. Planche X, n° 1.)

Imitation du liard de cuivre de France substitué, en 1649, au double tournois et au liard de billon.

Depuis 1650 que sa majorité avait été déclarée, Mademoiselle menait une vie orageuse. Entraînée à prendre une part active dans les troubles de la Fronde, dont elle fut un instant l'héroïne; elle avait ensuite été envoyée en exil, et s'était retirée à St-Fargeau, l'une de ses terres, où elle demeura jusqu'en 1657.

L'année d'après, étant rentrée en grâce, elle accompagna la cour qui se rendait à Lyon, où devait se traiter un projet de mariage entre le roi et une princesse de Savoie. Comme on faisait le voyage par la route du Beaujolais qui côtoie la Saône, les habitants des Dombes, parmi lesquels les minimes de Montmerle, traversèrent en foule la ri-

vière, pour venir saluer leur souveraine à son passage.

Pendant qu'on séjournait à Lyon, Mademoiselle se rendit à Trévoux; elle se complait à rapporter dans ses mémoires que les bourgeois la reçurent sous les armes et lui présentèrent les clefs de la ville; que son parlement la vint saluer en robes rouges. Elle parle d'une manière générale des officiers de la principauté, et ne fait aucune mention particulière des gens de la monnaie, bien qu'elle fût descendue dans une maison attenante à leur hôtel, et qu'en ce moment elle fit travailler activement au monnoyage.

On avait substitué son effigie à celle de son père et on fabriquait des douzains au nom de Marie seul, et des quarts, sixièmes et douzièmes d'écu à ses trois noms : Anne-Marie-Louise.

88. MARIA P-DOMBAR-D-MONTIS-PEN. Croisette.

Ecu aux armes d'Orléans.

R. DNS-ADIVT-ET-REDEM-MEVS-1657.

Croix ancrée, cantonnée de fleurs de lis.

(Billon. Douzain. — Cabinet du roi. V. Planche X, n° 2.)

89. AN-MA-LOV- (Anne-Marie-Louise) PRINC-SOVV-DE-DOMB. Cœur.

Tête de Mademoiselle à droite.

R. DOMINVS - ADIV - ET - A- (à l'exergue) REDEM-MEVS-1659.

Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée.

(Argent. Douzième d'écu (pièce de cinq sols). — Duby. Planche XLVII.)

90. Le droit de la pièce précédente.

R. DNS-ADIVTOR-A (à l'exergue) ET-REDEM-MEVS. Rose.

Écu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée. Dans le champ, 16-64 séparé par l'écusson.

(Argent. Pièce de cinq sols. — Cabinet du roi.)

91. Le double de la pièce précédente, 1668.

(Argent. Pièce de dix sols (sixième d'écu), — Cabinet du roi.)

92. AN-MA-LVD-PRINC-SVP-DOMBA.

Tête de Mademoiselle à droite.

R. DNS-ADIVTOR. A (à l'exergue) ET-RED-MEVS-1664.

Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée.

(Argent. Pièce de cinq sols. — Cabinet du roi.

V. Planche X, n° 3.)

93. AN-MA-LOV-SOVV-DE-DOMBE. A l'exergue, 1667.

Tête de Mademoiselle à droite.

R. Écu en losange aux armes d'Orléans, entre deux branches de laurier. Couronne fleurdelisée.

(Argent. Pièce de cinq sols. — Duby. Planche XLVII.)

94. AN-MA-LOV-DE-BOVRBON.

Tête de Mademoiselle à droite.

R. PRINC-SOVV-DE-DOMBES.

Écu aux armes d'Orléans. Dans le champ, 16-67.

(Argent. Pièce de cinq sols. Notre collection.

V. planche X, n° 4.)

La même pièce, 1668.

(Duby. Planche XLVII.)

Ces pièces de cinq sols n'étaient qu'en petit nombre exposées en France. On les transportait en grande partie dans les Échelles du Levant, où

leur belle fabrication leur avait acquis une telle faveur, qu'elles y devinrent un objet de toilette; les femmes et les hommes eux-mêmes en couvraient leurs habits. Elles s'y répandirent à l'infini, et plusieurs marchands en tirèrent des bénéfices énormes. L'émission en fut si considérable que les revenus de l'hôtel de Trévoux s'élevèrent à plus de cent mille livres par année.

Mais bientôt leur bonne renommée leur attira des contrefacteurs. Le prince d'Orange, le marquis de Fos-di-Novo, les Doria de Gènes, et plusieurs autres princes d'Italie et d'Allemagne, en fabriquèrent de semblables; et on vit apparaître de toutes parts des pièces à l'effigie de Mademoiselle, de coins et de titres divers; les unes d'argent fin et d'un dessin très-pur, les autres mêlées d'alliage et d'une confection grossière; celles-ci portant les armes d'Orléans et la devise des princes de Dombes, celles-là des écus de fantaisie chargés de cornes d'abondance, d'aiglons, ou de fleurs de lis naturelles imitant plus ou moins l'écusson de France ou de Bourbon.

Mais, à la différence de la fausse monnaie, qui est une copie parfaite, ces contrefaçons ne portaient pas habituellement le nom du prince dont on empruntait les types. Possesseurs, pour la plupart, du droit de monnayage, les contrefacteurs, en s'emparant de l'effigie du souverain de Dombes, ne faisaient que la transporter sur leur propre monnaie, à côté de leur nom qu'ils avaient soin d'y maintenir. C'est ainsi que les princes

d'Orange, imitateurs d'abord de la monnaie de Gaston, avaient toujours accompagné ses armes et son effigie, soit celle de Louis XIII, que Gaston imitait lui-même, des mots *Fredericus-Henricus* (1640 à 1647), *Guillelmus* 1647 à 1650), et *Guillelmus-Henricus*, en 1652 (1).

Par là, le contrefacteur, tout en profitant des avantages de l'imitation, conservait le droit d'exposer ouvertement, et se ménageait un prétexte pour le cas de réclamation; il demeurait fondé à prétendre qu'il avait monnoyé en son propre nom. Mais, lorsqu'à l'avènement de Mademoiselle, l'hôtel de Trévoux se fut mis à frapper l'effigie de cette princesse, les plagiaires furent embarrassés, tous n'avaient pas une légende féminine à leur disposition.

Les officiers ou fermiers de la monnaie d'Orange, profitant du bas âge de Guillaume-Henri, composèrent une effigie adolescente qui rappelait la souveraine de Dombes, et cependant pouvait passer pour celle de ce prince (2). Ailleurs, les conditions d'âge ne permettant pas l'emploi de cette ruse, on copia exactement la tête de Mademoiselle, et dans la légende on substitua le nom de la femme à celui du mari. De là des pièces bizarres frappées au nom de princesses mariées et ne pos-

(1) V. dans Doby deux pièces à cette date (planches XXVII et VII du Supplément), portant la tête d'un adulte, entourée du nom de Guillaume-Henri, qui n'avait pas deux ans.

(2) V. dans Doby (planche XXVII), quatre pièces des années 1659, 1660 et 1661.

sédant par elles-mêmes aucun droit de monnoyage.

95. MAR-LIV-COM-PA-LAT-SOVV-DOM. (*Marie-Louise-Julienne, comtesse, palatine souveraine de Dombes.*)

Tête de Mademoiselle à droite.

R. DNS-ILLVMINAT-ET-SALVS-MEA. Rose. (*Dominus illuminatio et salus mea.*)

Écu chargé de trois fleurs de lis, au lambel à quatre pendans. Couronne fleurdelisée. Dans le champ, 1658.

(*Argent. Douzième d'écu. — Collection de M. Norblin-V. planche XI, n° 3.*)

Les deux premiers mots de la légende du droit, si on accepte notre interprétation, appartiennent à Mademoiselle. Le troisième était porté, en 1658, par deux princesses palatines, Anne-Julienne, fille de Guillaume-Louis, comte de Nassau-Sarbruk, femme, en 1640, de Frédéric duc de Deux-Ponts; et Julienne-Madeleine, fille de Jean II, duc de Deux-Ponts, femme, en 1645, de Frédéric-Louis, duc de Deux-Ponts-Landsberg.

Ce nom, et en même temps celui de Louise qui se retrouve dans la légende, avaient été antérieurement portés par deux autres princesses palatines : Louise-Julienne, fille de Guillaume, prince d'Orange, épouse de Frédéric, duc de Simeren, électeur comte palatin du Rhin, morte en 1644; et Louise-Julienne, sa fille, mariée à Jean II, duc de Deux-Ponts, morte en 1640. Bien que ces princesses comtesses palatines, l'une par son mariage, l'autre par sa naissance, eussent cessé de vivre en 1658, il ne serait pas impossible

qu'on se fût servi de leurs noms pour les mêler à ceux de Mademoiselle et composer de cette manière la légende à double sens que nous avons sous les yeux.

Il y a encore une autre explication à donner, ou tout au moins, un rapprochement singulier à signaler. En 1653, Philippe-Guillaume, comte palatin de la maison Neubourg, avait demandé la main de Mademoiselle; une ouverture fut faite à ce sujet au duc d'Orléans, et Mademoiselle reçut elle-même à St-Fargeau un message du duc de Neubourg, accompagné de son portrait; c'est elle qui le dit dans ses Mémoires. Il est difficile de ne pas se rappeler cette circonstance à la vue d'une pièce portant les mots *comtesse Palatine souveraine de Dombes*, et on se demande si une telle légende ne renferme pas une allusion ironique. Dans ce cas, il faudrait admettre que les lettres LIV, au lieu de signifier *Louise-Julienne*, sont transposées en partie, et appartiennent toutes trois au mot *Louise*: on devrait lire alors *Marie-Louise, comtesse palatine, etc.*

Quoi qu'il en soit, cette pièce, remarquable par son titre et son dessin irréprochable, l'est en outre par sa date. En 1658, l'émission des douzièmes d'écu de Trévoux commençait; la contrefaçon, si toutefois la date est vraie, aurait ainsi paru au même instant que la pièce imitée.

*Prince Doria.*

96. IO-AND-FR-DORIA-LA. (*Johannes Andreas Franciscus Doria Landi.*)

Tête de Doria à droite.

R. DEUS-PROTECTOR-MEVS. 1665.

Ecu chargé de trois aiglons imitant les fleurs de lis.

(*Argent bas. — Collection de M. Pfister, de Londres.*)

Landi, principauté du Parmésan, appartenait à la famille Doria.

97. VIOLANTE-LOM-PRIN-AVR. (*Violante Lomellini princeps Doria.*)

Tête de Mademoiselle à droite.

✠ Même légende, même type. Couronne à feuilles d'ache. Dans le champ, 1666.

(*Argent bas. — Collection de M. Norblin. V. planche XI, n° 4.*)

La similitude des revers et le rapprochement des dates, montrent que cette pièce est sortie du même atelier que celle de François Doria. Son attribution à la famille Doria est d'ailleurs indiquée par les derniers mots de la légende du droit PRIN-AVR, lesquels doivent être lus sans hésitation *Princeps Doria*. Sur leurs monnaies les Doria employaient indifféremment un O ou la diph-tongue AV, comme on le voit par la légende d'une pièce décrite dans le catalogue du cabinet impé-rial de Vienne, IO-AND-AVR-COMES-LODANI, et par plusieurs monnaies et médailles conser-vées au cabinet de Paris.

Pour les deux premiers mots de cette même

légende, nous proposons *Violante Lomellini*, et voici nos raisons : Les Lomellini étaient l'une des vingt-huit familles nobles de Gênes ; au dix-sep-tième siècle, ils occupaient un haut rang. Il est admissible qu'une princesse de cette maison, du nom de Violante, ait épousé un Doria, peut-être François Doria, et que celui-ci voulant placer sur sa monnaie l'effigie de Mademoiselle de Montpen-sier, et ne pouvant dès-lors y laisser son propre nom, l'ait remplacé par le nom de sa femme, usant ainsi du stratagème que nous avons signalé déjà.

Quelque plausible que nous paraisse cette interprétation, nous sommes obligé de la présen-ter cependant à l'état de conjecture, n'ayant sous la main aucune généalogie complète des familles Doria et Lomellini ; mais, qu'on l'adopte ou non, il ne reste pas moins que la pièce appartient à un prince Doria, contrefacteur de la monnaie de Trévoux, et que la légende contenant le nom fé-minin de *Violante*, a été composée en vue du type qu'on empruntait. Les monnaies de Fos di Novo fourniront un exemple à l'appui.

*Marquis de Fos di Novo.*

En 1668, Pascal II, marquis de Fos di Novo, ayant obtenu de l'empereur Léopold le rétablis-sement en sa faveur d'un privilège de mon-noyage qui avait autrefois appartenu à la famille

de Malespine, dont il était issu, s'empressa d'adopter, à l'imitation de ses voisins, les types et la devise de Trévoux. La première pièce qu'il exposa fut un teston à son nom et à ses armes avec la légende *Dominvs adjutor et redemptor meus*; suivirent bientôt des douzièmes d'écu à l'effigie de Mademoiselle, portant, au lieu du nom de Pascal, celui de sa femme Marie-Madeleine Centurioni de Gênes, qu'il avait épousée en 1665.

98. M-MAD-MALAS-MARCH-FOS. (*Maria-Magdalena Malaspina Marchionissa Fosdinovi.*)

Tête de Mademoiselle, sous le buste, 1668.

‡ DNS-ADIVTOR-ET-REDEMP-TOR-MEVS.

Ecu aux armes de Malespine. (Une Epine fleurie. L'aigle impériale tenant l'écu.)

99. Même légende, même type.

‡ BONITATIS-VNCIARVM-QVNQVE (*Quinque*).

Même type.

100. Même légende, même type.

‡ BONITATIS-VNCIARVM-SEX, 1668.

La même pièce. 1669.

Zanetti, qui décrit ces quatre pièces (1), place au-dessous de chacune la lettre M, pour indiquer sans doute un alliage de cuivre et d'argent (*metallo*).

101. M-MADALMAI-MAR-DI-FOSD. (*Maria-Madalena malaspina marchesa di Fos di Novo.*)

Tête de Mademoiselle à droite.

‡ DNS-ADIVTOR (A) ET-REDEM-MEVS.

(1) *Raccolta delle monete d'Italia.*

Ecu aux armes d'Orléans. Couronne à feuilles d'ache. Dans le champ, 1668.

(*Argent-bas. — Cabinet du roi.*)

102. MARCHION-PONSAN-ET-MARC. (*Marchionissa Ponsani et Marcelli montis.*)

Tête de Mademoiselle.

‡ BONITATIS-VNCIARUM-QVATOR. (*Quatuor.*)

Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée. Dans le champ, 1668.

(*Argent-bas. — Cabinet du roi. V. Planche X, n° 8.*)

Ponzano et Marcello Monte étaient deux fiefs voisins de Fos di Novo dans le golfe de la Spezia.

103. MARC-FOSD-BONITATIS-VNC-QNQ. (*Quinque*).

Tête de Mademoiselle.

‡ INTER-SPINAS-CERVLEA-FLORENT.

Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée. Dans le champ, 1669.

(*Argent-bas. — Cabinet du roi.*)

#### *Anonymes.*

Nous plaçons sous cette rubrique plusieurs contrefaçons ne portant aucune indication de prince ou de pays qui permette de leur donner des attributions précises; les légendes, au lieu de noms propres, se composent de devises allégoriques, dans le goût de celles employées sur les jetons; la plupart satyriques et quelquefois licencieuses.

104. HÆC-EST-IMAGO-DELPHINÆ.

Tête de Mademoiselle, à droite.

‡ DIVITIARVM-TVARVM.

Ecu chargé de trois cornes d'abondance, surmonté d'un casque.

(Argent. — Cabinet du roi. V. Planche X, n° 5.)

Mademoiselle de Montpensier était dauphine d'Auvergne du chef de sa mère.

105. PVLCHRA-VIRTVTIS-IMAGO.

Tête de Mademoiselle à droite.

‡ SIMVL-TVTANTVR-ET-ORNANT.

Ecu chargé de trois fleurs de lis. Couronne fleuronée. Dans le champ, 1666.

(Argent bas. — Notre collection. V. Planche X, n° 7.)

Les fleurs de lis du revers ont quelque analogie avec les aiglons des pièces de Doria.

106. GRATIOR-IN-PVL (*pulchritudine*) VIRTVS.

Tête de Mademoiselle à droite. Sous le buste, SA.

‡ SANCTÆ-SIT-TRIADI-LAVS. Etoile.

Ecu chargé de trois fleurs de lis posées une et deux. Couronne à feuilles d'ache. Dans le champ, 1667.

(Argent bas. — Collection de M. Norblin.  
V. Planche XI, n° 5.)

107. IN-PVLCHRITVDINE-VIRTVS.

Tête de Mademoiselle à droite.

‡ IN-SPINES (*spinas*) CERVLEA-FLORENT.

Ecu chargé de trois fleurs de lis, au lambel à quatre pendans. Couronne fleurdéliée. Dans le champ, 1668.

(Argent bas. — Cabinet du roi.)

On retrouve sur cette pièce le lambel à quatre pendans de celle de 1658 (n° 95 *ci-dessus*), et la devise de la maison de Malespine.

108. HEC-EST-VIRTVTIS-IMAGO.

Tête de Mademoiselle à droite.

‡ DEVS-MEVS. (Fleur de lis.) ET-OMNIA. Fleur de lis entre deux roses.

Ecu chargé de trois fleurs de lis pleines. Couronne fleuronée. Dans le champ, 1668.

(Argent. — Cabinet du roi.)

109. HÆC-EST-PALANTIS-IMAG.

Tête de Mademoiselle à droite.

‡ DEVS-MEVS-ET-REDEMPTOR. A l'exergue, C.

Ecu chargé de trois fleurs de lis pleines. Couronne fleurdéliée. Dans le champ, 1668.

(Argent. Notre collection. V. Planche X, n° 6.)

*Palantis* est ici pour *Palladis*. Allusion probable au rôle guerrier que Mademoiselle avait joué dans la Fronde.

110. PLACET-ET-POLLERE-VIDETV. (*Videtur*).

Tête de Mademoiselle à droite.

‡ IPSOQVE-FIT-VTILIS-VSV, 1668.

Ecu chargé de trois fleurs de lis pleines. Couronne fleurdéliée.

(Argent. — Collection de M. Norblin.)

111. PARTES-VOLUPTATI.

Tête de Mademoiselle à droite, avec un collier.

ORIENTALIVM-DICAT. (*Dicatæ*). Rose.

Ecu chargé de trois fleurs de lis naturelles. Couronne à feuilles d'ache. Dans le champ, 1668.

(Argent bas. — Cabinet du roi. V. Planche XI, n° 6.)

112. ET-DELECTATIONE-DIGNE.

Même type.

‡ PARTES-CVRIOSITATE.

Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdéliée. Dans le champ, 1668.

(Argent bas. — Cabinet du roi.)

Ces monnaies de mauvais aloi, exposées sur tous les marchés, à côté des excellentes espèces sorties des creusets de Trévoux, leur portaient un irréparable préjudice. Vainement la duchesse de Montpensier se plaignit, et eut recours à l'intervention de Louis XIV (1); rien ne put arrêter la contrefaçon, et bientôt les pièces de cinq sols de Trévoux, naguères si renommées dans l'Italie et le Levant, y tombèrent en un tel discrédit, qu'on se vit obligé d'en abandonner complètement la fabrication.

En ce temps-là, du reste, l'habitude d'imiter la monnaie d'autrui était si commune de prince à prince, que Mademoiselle forgeait elle-même des sequins d'or parfaitement semblables à ceux de Venise, au type de Saint Marc; ce qui lui attira de vives réclamations de la part du doge. Elle se contenta de répondre que Saint Marc était le patron de Trévoux aussi bien que de Venise, et les plaintes n'eurent pas de suite (2). On ne connaît aucun de ces sequins. Le prince d'Orange les contrefaisait de son côté; Duby donne l'un des siens.

En renonçant à la fabrication des douzièmes

(1) Notes manuscrites laissées par M. Aubret, conseiller au parlement de Dombes.

(2) Saint Symphorien a toujours été le seul patron de Trévoux, mais saint Marc y était devenu en vénération particulière, à l'occasion d'une peste, dont la fin avait été attribuée à son intercession. On faisait et on fait encore une procession le jour de sa fête.

d'écu, on n'avait pas interrompu celle des autres espèces.

113. AN-MA-LVD-PRIN-SVPRE-DOMBA. Croisette.  
Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée.  
✠ DOMINVS-ADIVTOR-A-ET-REDEM-ME. Croisette.  
Croix à palmettes.

(Or. Pistole. — Duby. Planche XLVII).

114. AN-MA-LVD-PRIN-SVPRE-DOMBA.  
Tête de Mademoiselle à droite, avec le collier.  
✠ DOMINVS. ADIVTOR-A-ET-REDE-MEVS, 1669.  
Etoile.

Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée.  
(Argent. Demi-écu blanc. — Cabinet de M. Norblin).

115. AN-MA-LVD-PRIN-SVPRE-DOMBA.  
Tête de Mademoiselle à droite avec le collier.  
✠ DOMINVS. Croisette. ADIVTOR-A-ET-REDE-MEVS.

1673. Etoile.  
Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée.  
(Argent. Demi-écu blanc. — Notre collection. V. Planche X,  
n° 9). (1).

116. Moitié de la pièce précédente.  
(Argent. Quart d'écu blanc. — Cabinet du roi).

117. AN-MA-LVD-PRIN-SVPRE-DOMBAR.  
Même type.  
✠ DOMINVS-ADIVTOR-A-ET-REDE-MEVS, 1673.  
Même type.  
(Argent. Grand écu blanc. — Duby. Planche XLVIII).

118. AN-MA-LVD-PRINC-DOMBA. Croisette.

(1) Ce demi-écu et plusieurs des pièces du cabinet du roi que nous décrivons plus haut, ont été données déjà dans le *Trésor de numismatique* publié sous la direction de M. Ch. Lenormant. V. *Hist. de l'art. Monétaire*, p. 35 et pl. XVIII, n° 2 à 13.

Ecu aux armes d'Orléans. Couronne fleurdelisée.  
‡ DNS-ADIVT-ET-REDEM-MEVS, 1673. Croisette.  
Croix échancrée, cantonnée de fleurs de lis.  
(Billon, douzain. Duby. Planche XLVII).

119. AN-MA-LVD-PRIN-SVP-DOM. Croisette.  
M couronné entre trois fleurs de lis.  
‡ DNS-ADIVTOR-MEVS, 1673. Croisette.  
Croix du Saint-Esprit.  
(Billon, liard. Duby. Planche XLVII).

Par arrêt de l'année 1672, le conseil souverain (1) avait ordonné une nouvelle émission de pièces de quinze, trente et soixante sols, et de liards de billon, à la charge de payer à S. A. R. cinq sols par marc pour la monnaie d'argent et trois sols pour les liards.

120. AN-MALVD PRIN-SVPRE-DOMBA.  
Tête de Mademoiselle à droite. Collier.  
‡ POTIORA. Rose. RECONDIT.  
Une grenade tigée. A l'exergue 1674.  
(Cuiivre, jeton. — Cabinet de M. Norblin. V. planche XI.  
n° 7.)

Ce jeton est d'une exécution très-belle. Le droit a été frappé avec le coin du quart d'écu de Mademoiselle. La reproduction textuelle de la légende, le diamètre et l'épaisseur du floan ne permettent pas d'en douter.

La grenade du revers rappelle les anciennes

(1) Le conseil souverain de Dombes siégeait à Paris près de la personne de Mademoiselle. Ses attributions étaient à peu près celles du conseil d'Etat en France.

médailles des ducs de Bourbon, chargées de pots à feu ou grenades enflammées. Ce rapprochement ne doit pas être attribué au hasard. Il est probable qu'on a voulu jouer sur le mot grenade, c'était l'esprit du temps, et qu'on a choisi à dessein un symbole qui offrait à-la-fois une devise adalatrice pour la souveraine de Dombes et une réminiscence du vieil emblème de ses prédécesseurs.

Par cette pièce se termine la nomenclature des produits de l'hôtel de Trévoux. En 1775, des commissaires spéciaux envoyés de Paris pour la monnaie, ayant voulu exiger des droits trop élevés, les fermiers, mécontents, refusèrent d'exécuter leur bail et abandonnèrent les travaux qui ne furent jamais repris.

On touche ici aux années les plus douloureuses de la vie de Mademoiselle. Attachée au comte de Lauzun par les liens d'un mariage secret, elle ne reculait devant aucun sacrifice pour le tirer de la forteresse de Pignerol, où le roi l'avait envoyé en 1671. Louis XIV, de son côté, se laissant aller à l'affection que lui inspirait l'un de ses enfants illégitimes, le duc du Maine, et la raison d'état s'associant à ses vœux paternels, désirait pour ce prince la souveraineté de Dombes. On exploita dans cette vue la faiblesse de la duchesse de Montpensier. Madame de Montespan se rapprocha d'elle; une correspondance s'établit de l'une à l'autre, et le résultat fut une donation des Dom-

bes au duc du Maine, Mademoiselle ne s'en réservant que l'usufruit. L'acte en fut passé à Saint-Germain, le 2 février 1681. Peu après, le comte de Lauzun sortit de Pignerol ; il fut envoyé à Bourbon d'abord, puis à Châlons-sur-Saône, ensuite à Amboise, et enfin, lorsque la donation eut été publiquement déclarée et enregistrée au parlement de Dombes (19 novembre 1681), sa captivité cessa tout-à-fait.

Il existe un projet de testament postérieur à l'année 1673, par lequel Mademoiselle avait institué le comte de Lauzun, alors prisonnier, son légataire universel ; avec substitution de la souveraineté de Dombes et de la baronnie de Beaujolais, au profit du chevalier de Lauzun, enseigne des gendarmes de M. le Dauphin, dans le cas où le comte de Lauzun décéderait sans en avoir autrement disposé. Ce royal héritage, destiné à élever un simple gentilhomme au rang de souverain, ne servit qu'à payer sa rançon.

Par le même projet de testament, annoté de la main de Rollinde, secrétaire des commandements de Mademoiselle (1), cette princesse répandait de pieuses libéralités sur les établissements religieux de la ville de Trévoux. Sa bienfaisance était grande, et ne faillit jamais au pays de Dombes, où son souvenir est demeuré populaire.

Dans l'année qui suivit la donation, Louis XIV

(1) Ce document fait partie de la collection d'autographes de M. Feuillet de Conches, chef du protocole au ministère des affaires étrangères, qui a bien voulu nous le communiquer.

rendit, relativement à la principauté, un édit important. Lorsqu'en 1523 François 1<sup>er</sup> s'était emparé des Dombes, le parlement de Paris les avait portées dans le titre du rôle des provinces du Lyonnais, Beaujolais, Mâconnais et autres de son ressort, et, malgré la restitution à la maison de Montpensier, on avait continué à les y comprendre sans exercer toutefois juridiction. Le roi déclara que cette mention ne pourrait tirer à conséquence, au préjudice des droits de souveraineté appartenant à sa cousine en usufruit, et à son fils en propriété, et ordonna qu'elle fût supprimée. C'est par ce même édit que la clause de la transaction d'Orléans, qui réservait au roi la bouche et les mains, fut interprétée comme marque de la protection de la France, et non de sa suzeraineté. Jamais les droits de la principauté n'avaient été plus solennellement reconnus, et jamais son indépendance n'avait été plus sérieusement menacée. En passant à un fils légitimé du roi, elle allait entrer sous sa tutelle, jusqu'au moment où une occasion se présenterait de la réunir complètement à la couronne.

## VI.

### DUC DU MAINE ET SES SUCCESSIONS.

Mademoiselle mourut en 1693, et sans délai le duc du Maine fut mis en possession des Dombes. Le conseil du prince adressa au premier prési-